

Image not found or type unknown



Utilisation de pistolet de paintball au domicile en ville

Par **malorie**, le **18/04/2011** à **17:24**

Bonjour, rnle fils de mon voisin d'en face agé de 19 ans joue avec son pistolet de paint ball a tiré sur le pilone électrique situé entre nos deux habitation et je recois ainsi " les tire ratés" sur mes murs et volets ce qui m'embete le plus c'est qu'il pourrait toucher mon fils de 4 ans existe t il une legisllation sur ce genre de pistolet et le tire et t-il autorié en ville? en esperant une reponse de votre part recevez mes sincerres salutations.

Par **mimi493**, le **18/04/2011** à **18:00**

Le pistolet de paintball, selon son type, est soit une arme de 7ème catégorie, soit de 4ème catégorie. Prévenez la police